YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/777a

OBJET: **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE COMPLEMENTAIRE 7, RUE DE L'EGLISE.**
Autorisation accordée au Maire de signer l'avenant n°1 au lot n°4 "menuiseries extérieures-serrurerie".

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2131-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 255 bis,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de services publics et notamment son article 8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 1998, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'extension de l'Ecole du Centre et la signature du marché,

CONSIDERANT que le marché en date du 3 mai 1999 confiait à l'entreprise, le lot suivant:

lot n°4 : "Menuiseries extérieures-serrurerie"

Entreprise les Compagnons Alu BREUZARD, sise 67 rue Emile Zola à CORBEIL ESSONNES, pour un montant de 700 001, 99 F. H.T. soit 844 202, 41 F.T.T.C. (T.V.A. 20, 60 %)

CONSIDERANT qu'afin de garantir une meilleure tenue dans le temps, il a été décidé que les gardes corps initialement prévus peints après la pose, seraient thermolaqués en usine,

REÇU LE
16 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires représentent un surcoût de : 39 110 F. H.T. soit 46 775, 56 F.T.T.C. (taux de 19,60 %), et représentent une augmentation de 5, 59 % du montant du marché initial conclu avec la société les Compagnons Alu BREUZARD,

CONSIDERANT que conformément à la loi du 8 février 1995 précitée, la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 22 juin 2000, a été consultée et a émis un avis favorable à la majorité des voix quant à la conclusion de ce avenant,

Les Commissions Travaux, d'Appel d'Offres et Finances Consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 22 juin 2000,

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n°4, d'un montant de 39 110 F H.T soit 46 775, 56 F.T.T.C. (T.V.A. 19, 60 %), ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant, ainsi que tous les documents y afférents, avec la société les Compagnons Alu BREUZARD,

DIT que le montant du marché de 700 001, 99 F H.T. est porté à 739 111, 99 F H.T avec la Société les Compagnons Alu BREUZARD,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 1, sous-fonction 11, nature 231 311,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission à la Préfecture le 10-7-2000 et la publication le 10-7-2000
Le Maire

135